



CHOISIR
LE GAZ,
C'EST AUSSI
CHOISIR
L'AVENIR

**Le renouvellement de votre contrat
de concession pour le service public
de la distribution de gaz de
HERSERANGE**

GRDF
GAZ PISEAD
DISTRIBUTION FRANCE

Sommaire

01

Votre nouveau contrat de concession

02

Votre réseau au service de la transition écologique

03

L'activité et la sécurité sur votre réseau

04

Votre espace en ligne et votre compte rendu d'activité

05

Les paramètres de votre contrat

Annexe :

- **Offre Happy Birthday**
- **Planning Prévisionnel**

01

Votre nouveau contrat de concession

Sommaire	
01	Votre nouveau contrat de concession
02	Votre réseau au service de la transition énergétique
03	L'activité et la sécurité sur votre réseau
04	Votre espace en ligne et votre compte rendu d'activité
05	Les paramètres de votre contrat

Un nouveau modèle de contrat de concession

Ce contrat de concession est conforme au modèle négocié avec la FNCCR et France urbaine, et approuvé par leur instance de gouvernance respective en juin 2022.



Le contenu de votre contrat de concession



L'autorité concédante

VOUS

Vous êtes propriétaire du réseau gaz de votre commune. Vous déléguez la gestion du service public de distribution de gaz à GRDF (en application de l'alinéa premier de l'article L.2224-31 du Code général des collectivités territoriales)



Votre contrat de concession est composé d'une convention, d'un cahier des charges et d'annexes



Le concessionnaire

nous

GRDF assure l'exploitation, l'entretien, les investissements et le développement de votre réseau de gaz (conformément aux dispositions de l'article L.111-53 du Code de l'énergie)

Les étapes du renouvellement de votre contrat de concession



Pour le renouvellement de votre contrat de concession, une mise en concurrence par appel d'offres n'est pas nécessaire.

La concession de **HERSERANGE** en quelques chiffres



Focus sur votre contrat en vigueur

Signé pour une **durée de 30 ans,**

votre contrat arrive à échéance le **04 Novembre 2026**

Focus sur votre réseau et son usage

Données à fin 2022

Un réseau de **15 km**

1718 clients raccordés au réseau de gaz,
dont :



Résidentiel
1664



Tertiaire
47



Industrie
5



Agriculture
2



Sommaire

01	Votre nouveau contrat de concession	04	Votre espace en ligne et votre compte rendu d'activité
02	Votre réseau au service de la transition énergétique	05	Les paramètres de votre contrat
03	L'activité et la sécurité sur votre réseau		

Votre réseau au service de la transition écologique

Une vision à l'horizon 2050



En 2030, à l'échelle nationale,
20% du gaz injecté sera d'origine renouvelable
et **100% des besoins énergétiques français**
pourraient être couverts par du gaz renouvelable
en 2050

(Source Ademe)

En renouvelant votre contrat de concession, vous engagez votre territoire dans la transition écologique et dans l'atteinte de vos objectifs de décarbonation.

L'inscription du territoire dans la neutralité carbone grâce à votre réseau de distribution



Gaz verts

Votre réseau de gaz est en capacité d'acheminer **des gaz verts neutres en CO₂**. Le biométhane est un gaz vert, produit à partir des déchets agro-alimentaires, agricoles et ménagers, ainsi que des boues de stations d'épuration.



BioGNV

Le BioGNV est un carburant **classé Crit'Air1**. Par rapport à un véhicule diesel, il émet 80 % de CO₂ en moins, et est deux fois moins bruyant.

Les stations d'avitaillement BioGNV peuvent être directement raccordées à votre réseau de distribution de gaz.



Conversion fioul/Gaz

Il est tout à fait possible de raccorder des logements / bâtiments tertiaires / usines, actuellement alimentés en fioul, à votre réseau de distribution de gaz.

* Sous réserve d'une étude préalable de faisabilité



Suivi de consommation

Grâce aux compteurs communicants, le suivi de la consommation est optimisé. Ainsi, chaque client de votre concession peut mieux comprendre et maîtriser sa consommation (service gratuit de notification en cas de dépassement d'un seuil de consommation).

03

L'activité et la sécurité sur votre réseau

Sommaire	
01	01 Votre nouveau contrat de concession
02	02 Votre réseau au service de la transition énergétique
03	03 L'activité et la sécurité sur votre réseau
04	04 Votre espace en ligne et votre compte rendu d'activité
05	05 Les paramètres de votre contrat

La sécurité au quotidien

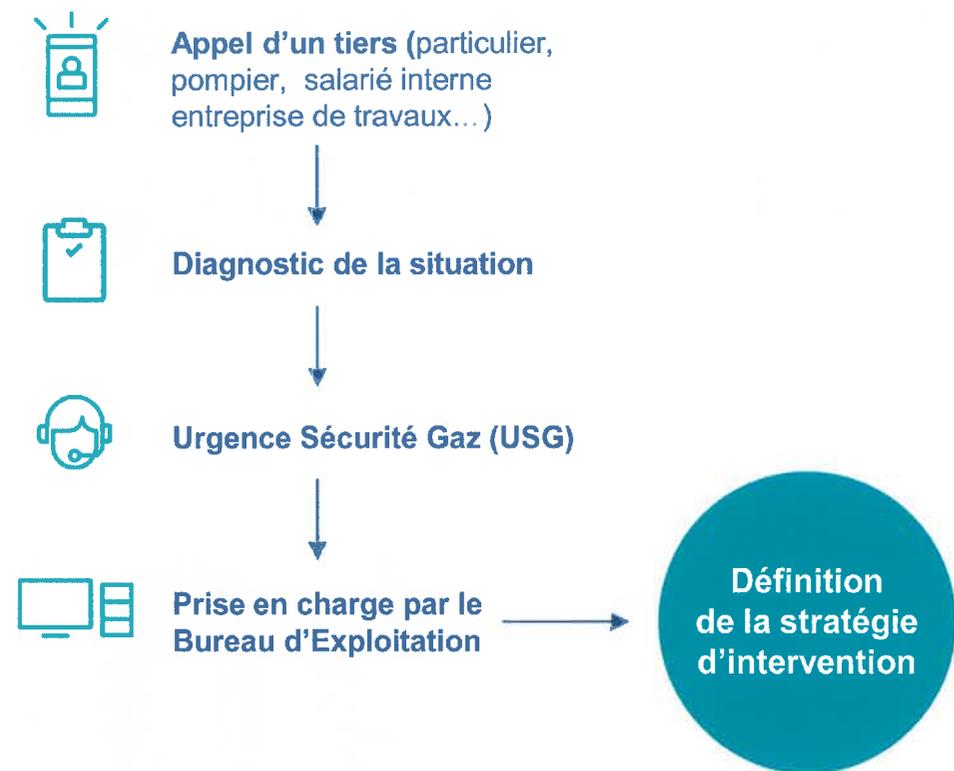
La sécurité est notre priorité.

Chaque année, dans votre Compte Rendu d'Activités de la Concession (CRAC), vous accédez à l'évaluation des critères de sécurité et de surveillance des réseaux, sous forme d'un radar.

Ces éléments vous seront communiqués au périmètre de votre concession.



La chaîne d'intervention



04

Votre espace en ligne et votre Compte Rendu d'Activité

Sommaire	
01 Votre nouveau contrat de concession	04 Votre espace en ligne et votre compte rendu d'activité
02 Votre réseau au service de la transition énergétique	05 Les paramètres de votre contrat
03 L'activité et la sécurité sur votre réseau	

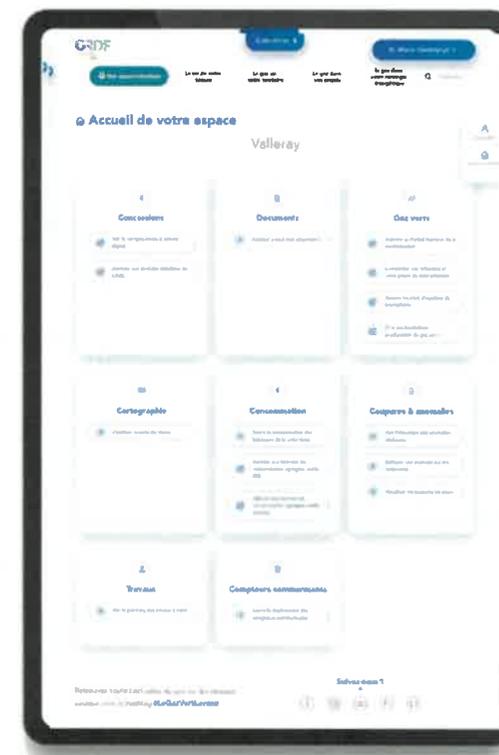
Le suivi de l'activité en continu

Le **portail collectivités** est la plateforme à votre disposition sur laquelle vous pouvez retrouver l'ensemble des informations sur votre concession (éléments contractuels, cartographie du réseau, données de consommation, suivi des incidents, l'actualité des gaz vert sur votre région...).



portail-collectivites.grdf.fr

”
Créer votre compte
en 2min avec l'aide
de votre
interlocuteur
GRDF



Le CRAC digital : le résumé annuel de l'activité de votre concessionnaire

Accessible depuis le portail collectivités, la **version digitale du Compte Rendu d'Activité de la Concession**, vous apporte des informations chiffrées (graphiques, statistiques, tableaux) et illustrées sur l'activité de GRDF sur votre territoire, dans un format interactif.

Pour plus de détails, accédez directement depuis le CRAC digital, à la plateforme de données de la concession. Vous retrouverez notamment un ensemble de jeux de données détaillés, pour comprendre l'évolution des indicateurs.



portail-collectivites.grdf.fr



05

Les paramètres de votre contrat

Sommaire	
01	Votre nouveau contrat de concession
02	Votre réseau au service de la transition énergétique
03	L'activité et la sécurité sur votre réseau
04	Votre espace en ligne et votre compte rendu d'activité
05	Les paramètres de votre contrat

Votre redevance de fonctionnement

La redevance de fonctionnement, désignée par le terme R1 dans le contrat, a pour objet de financer les frais supportés par l'Autorité Concédante en vue de lui permettre d'exercer ses compétences visées au I de l'article L2224-31 du Code général des collectivités territoriales.

Pour l'année 2023, vous avez perçu une redevance de 2715,40€.

Pour l'année complète 2023, sur la base de votre nouveau contrat, votre redevance est estimée à 5134 €.

Les indicateurs de performance*

Votre nouveau contrat de concession vous permettra de suivre la performance de GRDF, dans tous les domaines d'activités. Pour 3 d'entre eux, un mécanisme incitatif est mis en place :

Domaine Patrimoine

Deux indicateurs visant à maintenir un niveau élevé de cohérence entre les inventaires techniques et l'inventaire comptable, pour les canalisations et les ouvrages collectifs.

Domaine Temps de coupure

Vous avez le choix entre 2 indicateurs :

A Le temps moyen de coupure par client

B Le temps moyen de coupure par client coupé

A défaut de choix exprimé, l'indicateur A sera retenu

Domaine clients

Vous avez le choix entre 2 indicateurs :

A Le taux de satisfaction des clients de votre concession

B Le taux de respect du délai de réalisation des prestations fixées dans le catalogue GRDF

A défaut de choix exprimé, l'indicateur A sera retenu

Les choix retenus seront inscrits dans votre contrat de concession.

* Annexe 5 du contrat

Offre HAPPY BIRTHDAY

Madame, Monsieur,

Votre commune renouvelle son contrat de concession avec GRDF !

Si vous en profitez pour vous raccorder au réseau de gaz ?

Votre conseil municipal a choisi de renouveler sa confiance à GRDF pour exploiter et développer le réseau de distribution de gaz.

À cette occasion, GRDF vous propose une offre de raccordement à un prix préférentiel de :

211,83 € TTC⁽¹⁾ au lieu de 423,65 € TTC (hors coût d'encastrement si besoin).

Cette offre exceptionnelle est valable uniquement pendant 6 mois, à réception de ce courrier.

C'est donc l'occasion d'envisager le gaz pour votre logement.

GRDF vous accompagne dans vos projets au gaz

GRDF distribue, chaque jour, le gaz à plus de 11 millions de clients pour se chauffer, cuisiner, se déplacer, quel que soit leur fournisseur.

GRDF n'est pas un fournisseur d'énergie et ne vend ni n'installe aucun équipement.

Nous vous informons et vous accompagnons dans votre projet de chauffage au gaz.

Avec l'essor du gaz vert, un gaz renouvelable produit en France, choisir le gaz, c'est choisir l'avenir.

Pour profiter de l'expertise de nos conseillers GRDF, vous pouvez :

Retourner le coupon-réponse
présent dans la brochure
ci-jointe

Compléter le formulaire
en ligne à cette adresse :
grdf-concessiongaz.fr

Appeler le service client

SERVICE CLIENT

N°Cristal 09 69 36 35 34

APPEL NUMÉRIQUE

du lundi au vendredi de 8h à 17h

Nos conseillers
GRDF
sont basés
en France

(1) Cette offre est valable pour une demande de raccordement pour un usage chauffage nécessitant le pose d'un compteur de 6 à 10m³ pour un logement individuel situé devant le réseau, émette cette offre de renouvellement de concession. Prix fixé du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, avec un taux de TVA de 10% (hors coût d'encastrement du coffret gazonné + élever à 187 € TTC), conformément au Catalogue des Prix-fixés de GRDF accessible sur www.grdf.fr, et sous réserve de respecter les conditions d'éligibilité à ce tarif réduit. Le taux de TVA normal applicable est de 20%. Dans ce cas, le prix de raccordement est de 231,28 € TTC au lieu de 462,12 € TTC.

En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés », vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données. Pour exercer ce droit, vous pouvez à tout moment écrire à GRDF Service Client - Correspondant Informatique et Libertés TSA 85101 27091 EVREUX CEDEX ou joindre donnees@grdf.fr

GRDF, principal distributeur de gaz, vous informe



GRDF vous accompagne dans votre projet de chauffage au gaz.

GRDF distribue, chaque jour, le gaz à plus de 11 millions de clients pour se chauffer, cuisiner, se déplacer.

quel que soit leur fournisseur.

GRDF ne vend ni n'installe aucun équipement et n'est pas un fournisseur d'énergie.

Nous vous informons sur le raccordement, le gaz et ses usages.

Avec l'essor du gaz vert, un gaz renouvelable produit localement, choisir le gaz, c'est choisir l'avenir.

Le gaz vert, une énergie renouvelable en plein essor

Le gaz vert est un gaz produit localement à partir de résidus agricoles, d'effluents d'élevage et de déchets des territoires.

Ce gaz renouvelable a les mêmes caractéristiques que le gaz naturel. Il est parfaitement compatible avec les équipements gaz et ne nécessite aucun réglage sur les chaudières.

En mai 2022, plus de 400 sites de méthanisation sont répartis sur l'ensemble du territoire français et injectent du gaz vert dans le réseau.

La capacité de production de ces sites représente l'équivalent de la consommation de 1,7 million de logements* neufs se chauffant au gaz vert.



*Équivalent calculé sur la base d'une consommation moyenne de 4 MWh/an pour un logement neuf.

Le gaz est une énergie compétitive dans la durée

Le prix des énergies connaît des variations régulières. Cependant, sur ces 15 dernières années, la facture annuelle de gaz naturel a été en

moyenne de 20% à près de 50% moins chère que celle des principales autres énergies de chauffage.

Facture énergétique annuelle moyenne de chauffage/eau chaude, sur 15 ans, entre 2007 et 2021, pour différentes énergies en maison individuelle existante (en euros TTC/an)⁽¹⁾

GAZ NATUREL	1 335 €
FIUOIL	1 675 €
ELECTRICITE	1 775 €
PROPANE	2 495 €

Ce calcul prend en compte les hausses du prix du gaz de 2021⁽¹⁾

Le gaz : des équipements dernière génération performants et économes en énergie

La chaudière gaz à très haute performance énergétique (THPE), vous permet de combiner confort et économies d'énergie.

Avec sa technique de récupération de chaleur, vous bénéficiez d'une chaleur homogène tout en réalisant entre 20% et 30% d'économies d'énergie⁽²⁾ sur vos consommations de chauffage et d'eau chaude.

Avec un coût d'investissement limité, la chaudière gaz THPE vous permet de profiter d'un excellent rapport performance/prix.



La pompe à chaleur (PAC) hybride est une solution bi-énergie (gaz et électricité) : le meilleur de la PAC combiné aux

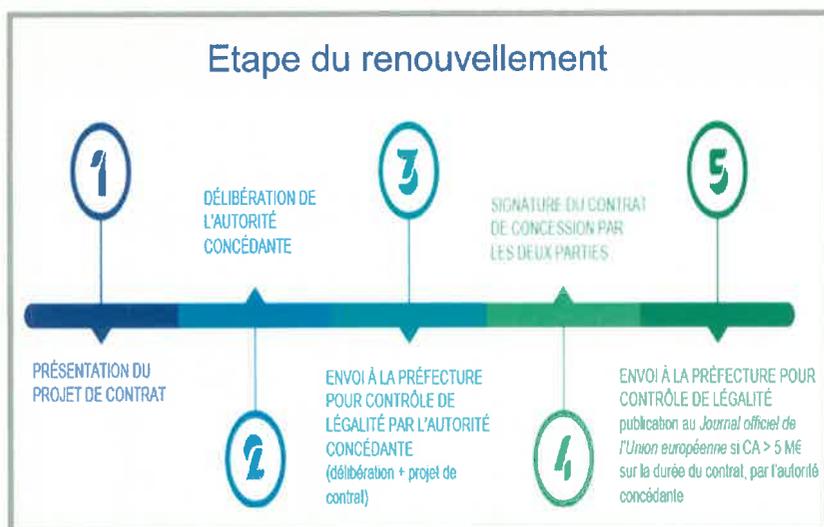
avantages du chauffage au gaz.

Sa régulation intelligente permet d'utiliser l'énergie la plus avantageuse en fonction des conditions climatiques ou du prix des énergies. Solution robuste et performante, elle permet entre 30% et 40% d'économies d'énergie⁽²⁾ par rapport à une ancienne chaudière.

La pompe à chaleur hybride bénéficie de l'ensemble des aides⁽³⁾ de l'État.

Votre planning prévisionnel du renouvellement de votre contrat de concession

Votre planning prévisionnel du renouvellement de votre contrat de concession pour la commune de **HERSERANGE**



Etape	Période / Date
1	Présentation du Projet
2	Délibération Projet
3	Signature Contrat Définitif
4	Mise en vigueur du contrat
5	Publication au JOUE

Restons en contact

Contactez votre interlocuteur dédié :
que ce soit pour évoquer la distribution
du gaz ou l'avenir de votre concession
dans le mix énergétique de demain,
il est à vos côtés.

Sarah FILLIERE
sarah.filliere@grdf.fr
06 38 33 41 61



portail-collectivites.grdf.fr



SERVICE CLIENT

▶ N°Cristal 09 69 36 35 34

APPEL NON SURTAXE

URGENCE SECURITE GAZ

0 800 47 33 33 ▶ Service & appel gratuits

